

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet de la délibération

N° 15-222

Création de concessions
perpétuelles à titre
honorifique

SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dixième jour du mois de décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Étaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPEDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, M. Patrick FORESTIER, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Mme Latifa GILLIOTTE, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

Mme Claude JOLY - mandataire : M. Sébastien VIVOT
M. Guy CORVEC - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : M. Jean-Pierre MARCHAND

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente :

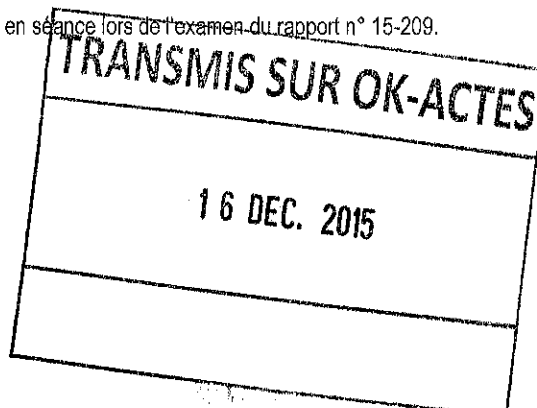
Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

M. Emmanuel FILLAUDEAU



M. Bastien FAUDOT entre en séance lors de l'examen du rapport n° 15-209.





Direction des Affaires Générales
Service de l'Etat Civil

DELIBERATION

de Mme Marion VALLET, Adjointe

Références
Mots clés
Code matière

DM/MV/GL/MC - 15-222
Etat Civil
6.4

Objet

Création de concessions perpétuelles à titre honorifique

La Ville de Belfort abrite dans son cimetière de Brasse les sépultures des anciens maires qui ont contribué à la réputation de la cité.

Certaines de ces sépultures sont de durée limitée, et afin de permettre la conservation définitive de ces tombes je vous propose de transformer ces concessions en perpétuité. Conformément à la délibération du 26 novembre 1927, les sépultures des anciens maires de Belfort inhumés dans les cimetières de la Ville sont entretenues et fleuries chaque année à la Toussaint.

Les tombes sont celles de :

- Noël LAPOSTOLET (1866-1947) : Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale, employé à la SACM, il dirige l'installation du chemin de fer départemental dans le Territoire de Belfort. Radical-socialiste, il est élu Maire de Belfort le 28/08/1920 à la suite du décès de Léon SCHWOB. Malgré un contexte politique tendu au sein de sa majorité, il accomplit un travail remarquable au cours de son mandat, dans divers domaines comme l'école (fournitures scolaires gratuites, cantines, colonies de vacances...) et l'urbanisme (élaboration du plan d'extension et d'embellissement de la Ville en 1924. C'est au cours de son mandat que le Square du Souvenir est aménagé et que le Monument aux Morts est inauguré. Ecarté du scrutin par ses amis radicaux, il tente de se présenter seul lors des élections de mai 1925, mais il est battu. Il est le premier maire à avoir publié un compte-rendu de son mandat.

- Jean LEGAY (1897-1979) : Ingénieur des travaux publics, il obtient le poste de Directeur des Services Techniques de la Ville de Belfort dans les années 1920. Il réalise la construction groupée de l'usine d'incinération et de l'abattoir. Après guerre, il est chargé de la construction du quartier de la Pépinière, ravagé par les bombardements, et conçoit de nouveaux quartiers : Béchaud, Résidences. Il est à l'origine du raccordement de Belfort à la station des eaux de Mathay. Retraité en 1952, il est élu Conseiller Municipal en 1953. Il est 1er Adjoint en 1959 (le Maire est alors Pierre DREYFUS-SCHMIDT). Au décès brutal de ce dernier en juillet 1964, Jean LEGAY assure l'intérim. Il devient Maire le 04/09/1964. Il dirige alors l'expansion de la Ville : Résidences, ZUP de l'avenue d'Altkirch, rénovation de la Vieille Ville, construction du boulevard Anatole France. Il participe à la création de l'Ecole d'Ingénieurs (1965) et de l'IUT (1968). En 1971, alors âgé de 74 ans, il décide de ne pas se représenter et se retire de la vie politique.

- Pierre BONNEF (1921-1977) : Licencié en Droit. Pendant la guerre, il rejoint le maquis et participe à de nombreuses actions de résistance. Par la suite, il travaille dans le cabinet d'avoué d'Emile GÉHANT, puis pour l'avocat Pierre BEAUQUIER. En 1948, il entre comme comptable à la Société industrielle de Delle, dont il devient Directeur administratif puis Directeur financier jusqu'à sa retraite en 1982. En 1971, il devient Adjoint aux finances de Jean-Marie BAILLY. Il est élu Maire le 10/12/1974 (à la suite de la démission de Jean-Marie BAILLY). Il signe le contrat Belfort Ville Moyenne en janvier 1977 et procède à de nombreuses acquisitions foncières (terrains militaires notamment). Il est battu par Emile GÉHANT en 1977 et par Jean-Pierre CHEVÈNEMENT en 1983. En 1986, il devient Président du Tribunal de Commerce de Belfort. Il est Vice-Président du Conseil Régional de 1972 à 1977, Président du District de 1974 à 1977. Président de la Fondation Pompidou. Croix de Guerre. Médaille de la Résistance. Officier de la Légion d'Honneur.

- Emile GÉHANT (1918-2004) : Il obtient sa Capacité en Droit en 1939, prête serment d'Avoué en décembre 1943 et devient Avocat au Barreau de Belfort en 1972. Il est adhérent à la SFIO dès 1936. Résistant, il est arrêté par la Gestapo et déporté dans les camps d'Auschwitz, puis Buchenwald et Flossenbourg. Il est élu Conseiller Municipal sur la liste de Pierre DREYFUS-SCHMIDT en 1959. En 1967, il est élu Conseiller Général du Canton de Belfort Nord et devient Président du Conseil Général. Il est élu Maire de Belfort en 1977. Il met alors en œuvre la réorganisation totale du Centre Ville (création du faubourg de France piéton, rénovation du théâtre, création de la Maison des Arts et du Travail, rénovation du Centre Hospitalier) et coordonne l'aménagement de nouveaux quartiers près de l'Étang des Forges, à la Miotte et au Mont. En 1983, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT prend les rênes de la mairie et Emile GÉHANT devient Président du District, poste qu'il occupera jusqu'en 1995. Il participe alors, entre autres, à la modernisation des réseaux d'assainissement des eaux. Président départemental des Déportés jusqu'en 1996. Commandeur de la Légion d'Honneur. Croix de Guerre. Médaille de la Résistance. Croix de la France libre.

- Jackie DROUET (1938-2015) : orphelin à 7 ans de père mort en déportation. Il entre chez Bull Paris en juillet 1956 et adhère à la CGT en 1961. Il intègre le Parti Communiste en 1966. Il entre chez Bull Belfort le 1^{er} août 1968. Il devient secrétaire du Comité d'Entreprise de HoneyWell-Bull en décembre 1972. Il devient Maire de Fontaine en 1977, sous l'étiquette PCF. Il quitte le PCF en 1986, dont il trouve le fonctionnement trop rigide et se rapproche de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT. Jackie DROUET devient 2^{ème} Adjoint à Belfort en 1989, chargé du développement universitaire, des lycées, de l'insertion professionnelle et de l'emploi. En 1995, il est chargé des finances, du personnel et du développement universitaire. Il participe activement à la fondation du Mouvement des Citoyens en 1992. Il est choisi par Jean-Pierre CHEVÈNEMENT pour le remplacer à son poste de Maire quand il devient Ministre de l'Intérieur, puis député en juin 1997. En mars 2001, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT revient à la tête de la mairie et Jackie DROUET prend la place de 1^{er} Adjoint. Il se retire de la vie municipale en février 2008. Légion d'Honneur.

Les prix des concessions perpétuelles se composent habituellement d'une partie correspondant au tarif fixé par le Conseil Municipal, auquel s'ajoutent des droits d'enregistrement.

Dans le cas de concession honorifique ou gratuite, le reversement au Centre Communal d'Action Sociale et les droits d'enregistrement ne sont pas dus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour, 1 contre (M. Marc ARCHAMBAULT) et 0 abstention,

(Mme Latifa GILLIOTTE ne prend pas part au vote),

DECIDE :

- de transformer en concessions perpétuelles à titre honorifique et de manière gracieuse celles de Noël LAPOSTOLET, Jean LEGAY, Pierre BONNEF, Emile GEHANT et Jackie DROUET,
- d'accorder pour l'avenir une concession perpétuelle, et de manière gracieuse, aux anciens maires, au cimetière de Brasse de Belfort.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 10 décembre 2015, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

